



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 27 mars 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 10 avril 2012

SEANCE DU 2 AVRIL 2012

Délibération n° D20120166

EXTENSION DU CIMETIERE DU QUARTIER DE SOUCHE : ECHANGE DE  
PARCELLES - IMPASSE A. AMIAUX

Accusé de réception de la préfecture en date du mardi  
10 avril 2012

**Présidente :**

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

**Présents :**

***Adjoints :***

- M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

***Conseillers :***

- M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

**Secrétaire de séance :** - M. Nicolas MARJAULT

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Pascal DUFORESTEL donne pouvoir à Geneviève GAILLARD

**Excusés :**

***Conseillers :***

- Mme Dominique BOUTIN-GARCIA

**URBANISME ET FONCIER**

**EXTENSION DU CIMETIERE DU QUARTIER DE SOUCHE :  
ECHANGE DE PARCELLES - IMPASSE A. AMIAUX**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Pour mémoire, il est rappelé que le choix a été fait de créer un cimetière naturel par extension de celui existant dans le quartier de Souché, dont l'accès s'effectue par l'impasse Abel Amiaux. Dans un premier temps, ce cimetière durable sera créé sur le terrain HM 183 appartenant déjà à la Ville. La législation impose que les cimetières soient clos. Actuellement il n'existe pas de mur séparatif entre la parcelle de la Ville et la propriété bâtie riveraine des Consorts DUVAL.

Pour permettre la construction d'un tel mur, l'échange suivant a été conclu :

- la Ville céderait aux Consorts DUVAL une parcelle de terrain cadastrée section HM n° 138 de 86 m<sup>2</sup>, en nature de sol, grevée d'une servitude de passage pour desservir leurs parcelles voisines HM 139 et 141 ;
- en contrepartie, les Consorts DUVAL céderaient à la Ville la parcelle HM n° 184 de 38 m<sup>2</sup> et un mur en pierres sèches de 29 m de long et 1,80 m de hauteur.

Une fois démonté et reconstitué différemment, à la limite séparative entre la parcelle de la Ville et celle riveraine des Consorts DUVAL, ce mur permettrait de créer la clôture qui fait défaut aujourd'hui.

L'échange aurait lieu sans soulte de part ni d'autre, conformément à l'avis de France Domaine.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'échange de parcelles sans soulte de part ni d'autre entre la Ville et les Consorts DUVAL tel qu'exposé précédemment ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits en résultant étant partagés par moitié entre les co-échangistes.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

**Signé**

**Frank MICHEL**